

ACMMSM

PRÉSENTATION AU COMITÉ PERMANENT DES FINANCES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

MÉMOIRE DE CONSULTATION PRÉBUDGÉTAIRE – AOÛT 2016

SOMMAIRE

L'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) est un organisme à but non lucratif composé de 16 associations nationales de soins de santé qui représentent des centaines de milliers de citoyens, qu'il s'agisse de personnes ayant des expériences vécues de maladie mentale et des membres de leur famille, d'universitaires ou de fournisseurs de services. Fondée en 1998, l'ACMMSM a recours à des pratiques fondées sur des données probantes et assure un rôle de leadership de collaboration national pour veiller à ce que les personnes vivant avec la maladie mentale reçoivent les services et le soutien dont elles ont besoin pour se rétablir. L'ACMMSM réclame également des politiques gouvernementales axées sur la réduction du fardeau de la maladie mentale pour la population canadienne et l'économie.

En tant que porte-parole, l'ACMMSM croit qu'il est maintenant temps pour le gouvernement fédéral, en collaboration stratégique avec les provinces et les territoires dans le cadre d'un accord des premiers ministres sur la santé négocié, d'accélérer considérablement l'investissement dans les programmes et services de santé mentale.

Pour faire avancer la discussion politique, l'ACMMSM a élaboré un plan en cinq points qui se centre sur le financement, la structure, l'innovation, le rendement du système et les résultats sur la santé. Bien qu'il y ait un besoin criant de ressources supplémentaires en santé mentale, celles-ci doivent être investies là où elles changeront vraiment les choses.

Assurer un financement durable pour l'accès aux services de santé mentale –

Le financement gouvernemental à l'égard de la santé mentale devrait passer de 7,2 % du total des dépenses en santé publique à au moins 9 %. La part du gouvernement fédéral devrait être de 25 %, ce qui signifie que le gouvernement fédéral octroierait 777,5 millions de dollars de plus par année aux provinces et aux territoires afin d'améliorer l'accès à divers programmes et services de santé mentale et pour améliorer les résultats sur la santé. L'ACMMSM croit que ces fonds doivent être protégés pour les initiatives en matière de santé mentale. En tenant compte de la souplesse dont ont besoin les provinces et les territoires pour établir leurs priorités, l'ACMMSM a ciblé les domaines où les investissements amélioreront l'accès opportun aux soins, en mettant l'accent sur les objectifs de *mobilisation* de la capacité du système de santé mentale et d'amélioration de l'*intégration* globale des services et programmes. Les fonds fédéraux pour l'infrastructure pourraient servir à ce travail.

Membres de l'ACMMSM

Association canadienne pour la prévention du suicide

Association canadienne des ergothérapeutes

Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux

Coalition canadienne pour la santé mentale des personnes âgées

Association canadienne de counseling et de psychothérapie

Fédération canadienne des infirmières en santé mentale

Association médicale canadienne

Association canadienne pour la santé mentale

Association des psychiatres du Canada

Société canadienne de psychologie

Collège des médecins de famille du Canada

SoinsSantéCAN

Société pour les troubles de l'humeur du Canada

National Initiative for Eating Disorders

Réadaptation psychosociale Canada

Société canadienne de la schizophrénie

L'ACMMSM recommande également au gouvernement fédéral de présenter une loi sur la parité en matière de santé mentale qui confirmerait que la santé mentale est aussi importante que la santé physique.

L'ACMMSM reconnaît qu'en plus de jouer un rôle de catalyseur auprès des provinces et des territoires, le gouvernement fédéral est le premier responsable de financer et d'offrir des soins en santé mentale aux peuples autochtones, aux anciens combattants, aux membres des Forces canadiennes, aux détenus sous responsabilité fédérale et aux fonctionnaires.

Accélérer l'adoption des innovations éprouvées et prometteuses en santé mentale – L'ACMMSM recommande que le gouvernement fédéral établisse un Fonds d'innovation en santé mentale de 100 millions de dollars sur cinq ans. Ce fonds ciblé d'une durée limitée favoriserait le déploiement de l'innovation et entraînerait des changements systémiques et durables en vue de répondre efficacement aux besoins des Canadiens en matière de santé mentale.

De plus, et pour atteindre l'objectif de durabilité, nous croyons que le gouvernement fédéral doit demander la participation des provinces et des territoires afin de changer le système pour offrir des soins de santé mentale efficace à un plus grand nombre de Canadiens. Le Royaume-Uni et l'Australie ont adopté une approche plus systémique en vue de combler les lacunes dans les services de santé mentale, et connaissent des résultats prometteurs. Les options en vue de changer la prestation des soins de santé dans l'ensemble du système ont été examinées et chiffrées. Elles visent à accroître la capacité des ressources en santé mentale dans les équipes de soins primaires, à accroître les modèles de paiement à l'acte par l'entremise d'une assurance-maladie complémentaire privée ou à adapter les modèles britanniques pour le Canada.

Étant donné l'étroite relation entre la recherche en matière de santé et l'adoption de l'innovation, l'ACMMSM demande au gouvernement fédéral d'examiner les niveaux de financement pour la recherche en santé mentale.

Mesurer, gérer et suivre le rendement du système de santé mentale – L'ACMMSM comprend qu'on ne peut pas gérer ce qu'on ne peut pas mesurer. Dans le domaine de la santé mentale, les données sont insuffisantes tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Il faut une collaboration accrue avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) et l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes afin de dresser un portrait complet du financement de l'accès aux services de santé mentale.

À l'heure actuelle, il n'y a pas d'indicateurs pancanadiens comparables en matière de santé mentale pour évaluer le rendement des programmes et services de santé mentale à l'échelon fédéral, provincial et territorial. Bien que l'ACMMSM appuie vivement le travail novateur de la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC) sur les indicateurs de la santé mentale, elle recommande l'établissement d'un ensemble d'indicateurs de rendement en santé mentale qui peuvent être comparés au sein des provinces et des territoires et entre ceux-ci. L'ACMMSM



appuie l'idée d'élargir la portée du projet de la CSMC afin d'établir de nombreux indicateurs qui couvrent le continuum des soins en santé mentale dans l'ensemble des provinces et des territoires et de centrer le travail sur les éléments de la qualité comme la sécurité, l'efficacité, les soins axés sur les patients, la rapidité, l'efficacité et l'équité. Cet ensemble normalisé de mesures pancanadiennes améliorerait la responsabilisation et la transparence globales du système de santé mentale et permettrait de cibler les domaines à haute performance, d'accélérer l'adoption des pratiques exemplaires et de désigner les domaines où une amélioration de la surveillance est requise.

L'ACMMSM croit que l'ICIS doit jouer un rôle de transformation dans la collecte et la présentation de ces données au public. Pour ce faire, le gouvernement du Canada doit affecter des ressources supplémentaires à l'ICIS pour accroître sa capacité à recueillir des données sur les indicateurs de rendement du système de santé mentale et les dépenses en santé mentale.

Mettre sur pied un groupe consultatif d'experts en santé mentale – Le groupe d'experts peut être d'une valeur exceptionnelle sur le plan de la mobilisation. Le groupe consultatif doit être d'envergure nationale et compter la participation de personnes ayant des expériences vécues et des fournisseurs de services de santé mentale. Parmi les domaines d'intérêt se trouvent les suivants : 1) échanger les points de vue sur les défis et possibilités associés à l'amélioration de la santé mentale des Canadiens; 2) débattre des stratégies, politiques et programmes qui améliorent la santé mentale et l'accès aux services de santé mentale; 3) présenter les pratiques novatrices et les réformes systémiques du Canada et d'ailleurs pour améliorer la santé mentale des Canadiens et le rendement du système; 4) examiner l'interface entre le privé et le public pour l'accès aux services de santé mentale; 5) dégager les lacunes relatives aux priorités de la recherche en santé mentale. Il sera essentiel d'assurer la complémentarité des travaux du groupe consultatif et de la Commission de la santé mentale du Canada.

Investir dans les infrastructures sociales – Les programmes qui favorisent le bien-être économique et social sont des stratégies humaines, préventives et fondées sur des données probantes qui peuvent entraîner d'importantes économies à long terme. L'amélioration des déterminants sociaux de la santé peut transformer la vie des personnes qui vivent avec la santé mentale. On recommande au gouvernement fédéral de voir les infrastructures sociales de façon plus holistique.

On recommande d'étudier la possibilité d'établir un revenu de base ciblé pour aider tous les Canadiens vulnérables en raison de leur âge, de leur situation sur le marché du travail ou de leurs capacités. Ce programme pourrait miser sur les mécanismes d'impôt sur le revenu négatif comme le Supplément de revenu garanti pour les aînés, la Prestation fiscale canadienne pour enfants pour les familles ayant de jeunes enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée.

À titre de mesure de réduction de la pauvreté, le revenu de base ciblé réduirait les coûts sociaux et financiers à long terme de la pauvreté et aurait une incidence

Membres de l'ACMMSM

Association canadienne pour la prévention du suicide

Association canadienne des ergothérapeutes

Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux

Coalition canadienne pour la santé mentale des personnes âgées

Association canadienne de counseling et de psychothérapie

Fédération canadienne des infirmières en santé mentale

Association médicale canadienne

Association canadienne pour la santé mentale

Association des psychiatres du Canada

Société canadienne de psychologie

Collège des médecins de famille du Canada

SoinsSantéCAN

Société pour les troubles de l'humeur du Canada

National Initiative for Eating Disorders

Réadaptation psychosociale Canada

Société canadienne de la schizophrénie

directe sur la santé mentale des Canadiens. Le revenu de base, associé à d'autres stratégies exhaustives comme une stratégie de logement abordable, serait une composante clé d'une stratégie nationale en matière de santé mentale. On recommande au gouvernement fédéral de travailler avec les provinces et les territoires afin de miser sur le succès du programme Chez soi/At Home. En plus de réduire l'itinérance, un tel programme atténuerait la pauvreté et aborderait les problèmes de santé mentale et de dépendance connexes.

Lisa Crawley/Chris Summerville
Coprésidents de l'ACMMSM 2016
141, avenue Laurier Ouest, bureau 702
Ottawa (Ontario) K1P 5J3